

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 29 juin 2023

Ce jeudi 29 juin 2023 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE

Excusés : Roseline BENOIST, Aurélie COLIN, Jean LAMY, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à Christophe BOURGEOT

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Sandra ENEE est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

Le procès-verbal des délibérations de la réunion du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

III- Communiqués

- Travaux de réparation de la cale d'accès à la mer : de manière provisoire et urgente, il a fallu entreprendre une intervention sur la cale et faire réaliser des réparations de surface ; après avoir obtenu l'accord de la DDTM, considérant les horaires de marée permettant cette intervention et à la veille de la saison estivale, le devis de l'entreprise THOMAS a été validé par la Municipalité pour un montant de 9 082.50 € HT, soit 10 899 € TTC. Le conseil municipal approuve pleinement cette démarche et valide cette intervention
- Des panneaux ont été posés de chaque côté de la cale pour demander aux piétons de ne pas stationner sur la cale
- La réunion annuelle au camping avec les résidents aura lieu le 18 août. Le conseil municipal est invité
- Le bulletin municipal sera distribué à compter de lundi prochain

- La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le mercredi 2 août pour attribuer notamment les marchés de travaux programme de voirie et travaux d'aménagement de la rue du Sud, dont les consultations sont en cours
- Monsieur le secrétaire d'état à la mer, Hervé BERVILLE, est venu à Gouville sur mer ce matin dans l'entreprise la Perle Fine pour évoquer l'invasion des araignées et les difficultés pour les mytiliculteurs en présence des responsables de la CRC et plusieurs professionnels
- Les composteurs sont arrivés en mairie et les habitants qui les ont pré réservés pourront venir les chercher dès demain

IV – Vote des subventions

La commission s'est réunie pour étudier les demandes de subvention reçues par la commune et Valérie Laisney propose les sommes pour chaque association : le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission et les subventions ci-dessous sont votées.

Nom de l'association	SUBVENTION N accordée par conseil municipal le 29/06/2023
Prévention Routière	160
Croix Rouge	200
F.D.A.J en difficultés	400
F.S.E. Fond Social Energie	300
F.S.L. Fond Social Logement	700
Secours Catholique	0
Secours populaire	0
V.M.E.H. Visite des Malades en Milieu Hospitalier	150
Entraid'addict50 (ex alcool assistance Manche)	250
Des devenus sourds	0
Des paralysés de France	200
Donneurs de sang	0
Lutte contre le Cancer	200
ASSO DES AVEUGLES ET MALVOYANTS MANCHE St Sauveur Village	200
C.C.A.S. (Repas des Anciens)	10873
Tour de France/tour normandie	0
"Animations Diverses"	5000
SNSM Gouville	3000
Micro-crèche Les Petits Baigneurs	1086,97
Les Parents d'élèves	800
ByCœur	400
association ANIM'LIVRES(MEDIATHEQUE)	1000
Ateliers de la Filature	200

Les 3 A	200
Club de Bridge	200
Club de l'amitié gouville	700
Le Scrabble Gouvillais	0
Le Tarot Gouvillais	140
Société de chasse GOUVILLE ANNEVILLE	310
Société de pêche/ (LA TRUITE DE L'ANNERAIE)	500
GOUVIL'LINE DANSE COUNTRY	200
Entente Gouville-Coutainville Tennis de table	1500
Etoile Sportive Gouvillaise (Foot-ball)	2000
La Boule Gouvillaise (Pétanque)	0
Le Billard Gouvillais	500
Les Arconies (Tir à l'arc)	0
A.G.V. (Association Gymnastique Volontaire)	1000
Tennis Gouvillais	450
Randonneurs Dunes et Bocages	400
MOTO CROSS DE GOUVILLE/ MX JHE	0
animations touristiques de gouville sur mer	3000
Sauvegarde des Eglises	750
Sauvegarde du patrimoine	500
Comité de jumelage	2700
Comité des fêtes	2000
Comité des fêtes (Illuminations)	2000
association de fleurissement intercommunal	488
Le Moulin	1000
Le Clubs des Mouettes	200
Associations chasse de Boisroger	200
Comité des fêtes de Boisroger	0
LES P'TITS DOUDOUS	50
COMITE DES FETES ANNEVILLE (AMIS DE LA SAINT SAMSON)	150
AMICALE CHASSEURS ANNEVILLE	0
CLUB 3EME AGE ANNEVILLE	500
CLUB DE L'AMITIE MONTSURVENT	300
MAISON PAYS LESSAY (anneville)	115
ANCIENS COMBATTANTS GEFFOSSES ANNEVILLE	150
APE PIROU (anneville)	60
JEUNESSE SPORTIVE DE L'AY (foot)	113
SOCIETE DE CHASSE MONTSURVENT/ANCTEVILLE/BRAINVILLE	100
MONTE SUPRA VENTUM montsurvent	200
PARTICIPATION COURSES HIPPIQUES AGON COUTAINVILLE	360
DU CHEVALET AU MUSEE (gouville)	0
THEATRE A GOUVILLE	0
FESTIVAL THEATRE	0

PROMO'SPORT les foulées Gouvillaises	600
CATS PIROU stérilisations chats	600
COMITE DE LA SAINT JEAN	300
TOTAL	49655,97

V – Virements de crédits

Afin de pouvoir régler la facture KACAO d'un montant de 462 € TTC, concernant l'hébergement du site internet, le conseil municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits suivant :

- Du Cpte D.2188 autres immos corporelles – 465 €
- Au Cpte D.2051 concessions et droits similaires + 465 €

Budget COMMUNE : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Suite au passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 23, la commune de Gouville sur Mer est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du premier adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des

dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VI – Transfert de la voirie du lotissement les Belles Miellettes sur le territoire d'Anneville s/mer

Suite à la délibération du 11 mai dernier, la démarche a été lancée auprès de l'association syndicale constituée par l'ensemble des propriétaires du lotissement les Belles Miellettes. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu ce 17 juin et le dossier de transfert de la voirie a été présenté aux membres présents. Une délibération a été mise au vote afin d'autoriser le Président de l'association syndicale à signer les documents relatifs à cette cession, conformément à l'article 6 de leurs statuts. Cette délibération ayant été acceptée à l'unanimité des présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession prévoyant la cession à titre gratuit de la voirie du lotissement les Belles Miellettes à la commune de Gouville s/mer. Les frais d'acte par devant Maître Fleuret s'entendant à la charge de l'association syndicale.

VII – Acquisition d'étuves pour les salles des fêtes de Boisroger et Montsurvent

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de TECHNOTEL pour l'acquisition de 2 étuves, respectivement prévues pour équiper la salle de convivialité de Boisroger et la salle des fêtes de Montsurvent, proposées pour un total de 5 734.12 € HT, soit 6 880.94 € TTC

VIII – Attribution d'avantages en nature

A la demande de la trésorerie, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour acter les avantages en nature attribués à certains personnels :

- Un logement en lien avec leurs fonctions à Monsieur Didier BESSY (en charge du site du camping) et à Madame Fabienne GUESNEY (en charge du site de la Filature)
- L'avantage nature (repas) attribué à certains personnels de la cantine : Mesdames Nadège K'DUAL et Ingrid GENEVEE, Monsieur David LORIMIER et au personnel remplaçant ces 3 personnes

IX – Acquisition de borne escamotable

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de retenir le devis de IPBE d'un montant de 3 434 € HT, soit 4 120.80 € TTC pour l'acquisition d'une borne escamotable destinée au terrain de la St Ouen à Linverville.

X – Révision du temps de travail d'un agent

Madame Fabienne GUESNEY, agent titulaire sur ses heures de responsable des gîtes de la Filature, travaille aussi pour la CMB pour les heures d'entretien des écoles. Dans le cadre de cette mission, la CMB était jusque-là son employeur pour les heures de surveillance de la pause méridienne à la cantine et Coutances mer et bocage, via une convention de mise à disposition de personnel, nous refacturait ces heures en fin d'année. CMB nous demande à compter du 1^{er}

septembre 2023 de reprendre directement ces heures et d'annuler la convention. Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de réviser le temps de travail hebdomadaire de Madame Fabienne Guesney, pour la commune de Gouville s/mer, qui sera de 20h50 au lieu de 16h, à compter du 01/09/2023.

XI- Divers

- Acquisition d'un panneau d'informations pour Anneville s/mer, côté plage : comme cela était prévu et inscrit au budget, il est proposé d'accepter le devis de SONELEC pour acquérir ce panneau, au prix de 10 950 € HT, soit 13 140 € TTC. Jean-Jacques ELOI dit qu'il a reçu plusieurs remarques de personnes qui n'apprécient pas du tout le panneau déjà installé devant la mairie. David LAURENT précise, que lui aussi a eu plusieurs remarques sur Boisroger. Ils s'interrogent tous les deux du réel intérêt de ces panneaux et trouvent qu'il y a plus de remarques négatives que positives. Le conseil municipal approuve à la majorité de retenir ce devis et passer la commande, David Laurent et Jean-Jacques Eloi s'abstiennent.
- Location à compter du 15/07 du logement situé 5 les Ecoles à Montsurvent pour un loyer de 627 € : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif attribuant ce logement à Madame Emilie Ruiz Minano
- Subvention théâtre RPI Gratot : « 8 séances de pratique théâtrale, vacances de printemps avec production à la salle de convivialité de Gratot le 16/06/2023. 8 séances pour 5 classes = 2 417 €. CMB a refusé la subvention. La demande est de 1 400 € à répartir entre les 4 communes (Brainville, Servigny, Gratot, La Vendelée). La coopérative et l'APE participent pour 1 017 €.
1 400 €/101 élèves x 16 enfants de Servigny = 221.80 € : le conseil municipal décide de participer à hauteur de 221.80 €. Jacky Gaillet trouve dommage que CMB, compétente pour le scolaire, ne participe pas à cette démarche culturelle
- Pour les locations de gîtes en mensuel, suite à des problèmes récurrents (dégradations, départs sans paiement.), le conseil municipal décide à l'unanimité pour les Gîtes de la Filature :
Lors de la signature du contrat de location établi mensuellement, de demander au premier contrat, en plus du montant de la location, un paiement de 500 € pour caution, par chèque ou espèces.
Ce paiement sera encaissé par la Régisseuse, et dans le tableau d'encaissement, sera indiqué le nom du locataire, le montant, la nature du paiement et **surtout qu'il s'agit d'une caution.**
Comptablement, ce versement sera encaissé au compte 165.
Lors du départ du locataire, et si état des lieux conforme, cette caution lui sera remboursé **par le comptable**, sur fourniture d'un RIB, par mandat ordinaire de nature emprunt compte 165.
- Le conseil municipal décide de modifier la délibération des tarifs en ce qui concerne le forfait camping-car au camping : proposition de maintenir le tarif de 22 € mais préciser que la taxe de séjour sera en supplément. Béatrice Gosselin note que le tarif de la nuitée de 22 € est peu élevé par rapport aux services et la sécurité offerte dans l'enceinte du camping à comparer du tarif de la nuitée à l'aire de stationnement

nocturne réservée aux campings cars, qui est de 15 €. Ce tarif devra être révisé pour l'année 2024.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Chantal Lebeurier a été retenue au titre de la promotion interne pour être inscrite sur la liste d'aptitude du cadre d'emploi de rédacteur ; le conseil municipal la félicite
- Daniel Corbet demande que soit réunie la commission sécurité avec le référent Gérard Larsonneur : Monsieur le Maire lui répond qu'il va rapidement demander à Monsieur Larsonneur de réunir cette commission, car de nombreuses réclamations notamment sur des vitesses excessives sont déposées chaque jour

